



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**  
Le **VINGT-HUIT MARS**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **19 mars 2024**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

**Membre absent excusé ayant donné pouvoir** : Catherine DUNAUD-MARMOZ donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

**Secrétaire de séance** : Bernard BOUCHET.

2024-21

**Convention de mise à disposition de locaux communaux affectés à l'accueil de loisirs  
« monts p'tits loisirs » - Vacances de Pâques.**

**Madame Véronique CROZET, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire**, informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) souhaite organiser un accueil de loisirs sans hébergement « monts p'tits loisirs » pendant la première semaine des vacances de Pâques 2024 dans une partie des locaux de l'école publique et de la MJC.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise à disposition de ces locaux et d'en fixer le montant.

**Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **APPROUVE** la mise à disposition d'une partie des locaux de l'école publique et de la MJC à la CCMDL au titre de la première semaine des vacances de Pâques 2024 pour l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement pour un montant de 150 €,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention de mise à disposition afférente, et de prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

**Michel GOUGET**



Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20240328-DE2024-21-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

**Le secrétaire de séance,**

**Bernard BOUCHET**



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20240328-DE2024-21-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024